



Commission scolaire  
DES PHARES

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE**  
**(MATERNELLE)**  
**RENTRÉE SCOLAIRE 2017**

Pour inscrire votre enfant à la maternelle, **vous devez vous présenter à l'école de votre quartier entre le 7 et le 17 février 2017.**

Votre enfant doit avoir 5 ans **avant** le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Si l'école de votre quartier offre les services d'une **maternelle 4 ans** ou encore du **programme Passe-Partout**, vous êtes priés de demander l'admission de votre enfant au plus tard le **17 février 2017.**

**Le certificat de naissance (grand format)** de votre enfant est requis.

Pour obtenir des informations additionnelles, vous pouvez consulter notre site Internet au [www.csphares.qc.ca](http://www.csphares.qc.ca) à la section « Parents/Élèves » ou communiquer avec la direction des Services éducatifs de la Commission scolaire des Phares au 418 723-5927, poste 1120.

Jean Papillon  
Directeur des Services éducatifs